

DISPOSITIF DE PREPARATION A LA SORTIE DE MAISON D'ARRET DPSMA

Bilan d'activité 2020
Mars 2021

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU POLE ET DU DISPOSITIF DPSMA	3
2. SITUATION DES MENAGES A L'ENTREE DU DISPOSITIF	4
a) Ages des personnes qui ont intégré le dispositif	4
b) Situation familiale	5
c) Origine géographique	5
d) Ressources à l'entrée du dispositif	6
e) Domiciliation de la personne	7
3. DESCRIPTIF DES MENAGES A LA SORTIE DU DISPOSITIF	8
a) Durée de l'accompagnement	8
b) Les ressources à la sortie	9
c) L'hébergement ou le logement à la sortie	10
d) Lien avec le SIAO / Statut de la demande	10
e) Les accompagnements à la recherche	11
4. PERSPECTIVES	12

1. PRESENTATION DU POLE et du DISPOSITIF DPSMA

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- ▶ 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN (77 places)
- ▶ Une pension de famille (30 places)
- ▶ Des places de stabilisation (6 places)
- ▶ Deux structures d'hébergement d'urgence Hybritel (54 places) et Hybiscus (26 places)
- ▶ Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Fond National Vers et dans le Logement Droit Au Logement Opposable – Bail Glissant Accompagné
- ▶ L'intermédiation Locative (IML)
- ▶ Un bail à réhabilitation (Loudéac)
- ▶ Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- ▶ La formation sur les dispositifs DALO/DAHO
- ▶ Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO

ADALEA gère aussi :

- Une action visant la **préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)**

Le Dispositif de Préparation à la Sortie de Maison d'Arrêt s'adresse aux personnes détenues proches de la fin de peine qui met en œuvre un mode de prise en charge spécifique qui favorise une dynamique de projet personnalisé et qui permet à la personne détenue de retrouver ses capacités de choix et d'action.

Les objectifs principaux sont de :

- Donner aux personnes détenues un maximum d'informations sur leurs droits et les solutions concrètes qui leur sont accessibles pour résoudre les problèmes qu'elles pensent rencontrer à leur libération.
- Permettre aux détenus d'élaborer un projet concret (emploi, logement, formation).

Pour y parvenir, l'association met à la disposition du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, dans le cadre d'une convention partenariale, une conseillère logement, œuvrant dans le cadre du DPSMA, qui :

- Prépare la sortie des personnes incarcérées à la Maison d'Arrêt de Saint-Brieuc sur le volet du logement
- Accompagne les personnes qui le souhaitent dans leur recherche et met en œuvre les conditions favorisant un accès au logement durable
- Mobilise tous les dispositifs destinés à favoriser le maintien ou l'accès au logement.

Concrètement, cette préparation se traduit par :

- Des entretiens entre la conseillère logement et le détenu,
- La coordination par la Direction du SPIP de tous les partenaires présents au sein du dispositif afin d'examiner la situation pénale, sociale et familiale des personnes détenues rencontrées.

2. SITUATION DES MENAGES A L'ENTREE DU DISPOSITIF

81 personnes ont été accompagnées au sein du dispositif au cours de l'année 2020 dont :

- 51 personnes ont intégré le dispositif au cours de l'année 2020.
- 30 personnes ont poursuivi leur suivi de 2019.
- 62 personnes ont quitté le dispositif au cours de l'année.

20 permanences ont été réalisées en 2020 (36 en 2019). C'est la première année où notre accompagnement subit des interruptions, pour les raisons suivantes :

- Janvier 2020 : attente du retour signé de la convention DPSMA.
- Du 17/03 au 09/06 : confinement lié à la crise sanitaire Covid-19.
- Du 03/11 au 08/12 : 2^{ème} confinement lié à la crise sanitaire Covid-19. A noter que le 1^{er} Décembre, l'intervenante a participé avec la coordinatrice à un temps d'élaboration d'un projet de service pour le développement du dispositif.

Malgré ces interruptions, 81 personnes ont été accompagnées cette année dans le cadre du dispositif. (119 en 2019)

Les Conseillers SPIP du milieu fermé connaissent le dispositif et l'utilisent comme un processus important pour préparer au mieux la sortie des détenus.

a. Ages des personnes qui ont intégré le dispositif

	2019		2020	
	Personnes	%	Personnes	%
18-25 ans	21	17.65%	19	23 %
26-35 ans	42	35.29%	18	22 %
36-45 ans	33	27.73%	27	33 %
46-55 ans	20	16.81%	10	12 %
56-65 ans	2	1%	6	7 %
Plus de 65 ans	1	0.84%	1	1 %
TOTAL	119	100%	81	100%

Nous voyons depuis trois ans un vieillissement des personnes accompagnées dans le cadre du dispositif (27 personnes de plus de 45 ans cette année, 23 en 2019 et 10 en 2018). Cette année, 7 personnes avaient plus de 56 ans contre 3 l'année passée.

A contrario, le nombre de 26-35 ans baisse avec 18 personnes accompagnées en 2020 contre 42 en 2019.

La propension de 18-25 ans reste stable.

b. Situation familiale

	2019		2020	
	Personnes	%	Personnes	%
Isolé	57	47.9%	36	44 %
Isolé + 1 enfant	23	19.33%	16	20 %
Isolé + 2 enfants	3	2.52%	3	4 %
Isolé + 3 enfants	2	1.68%	3	4 %
Isolé + 4 et plus	2	1.68%	5	6 %
Couple	14	11.76%	7	9 %
Couple + 1 enfant	5	4.20%	3	4 %
Couple + 2 enfants	7	5.88%	5	6 %
Couple + 3 enfants	4	3.36%	1	1 %
Couple + 4 et plus	2	1.68%	2	2 %
TOTAL	119	100%	81	100%

Cette année 78% des hommes accompagnés étaient isolés (dont 44 % sans enfants). Cela représente toujours une part importante des personnes accompagnées (87% d'hommes isolés en 2019).

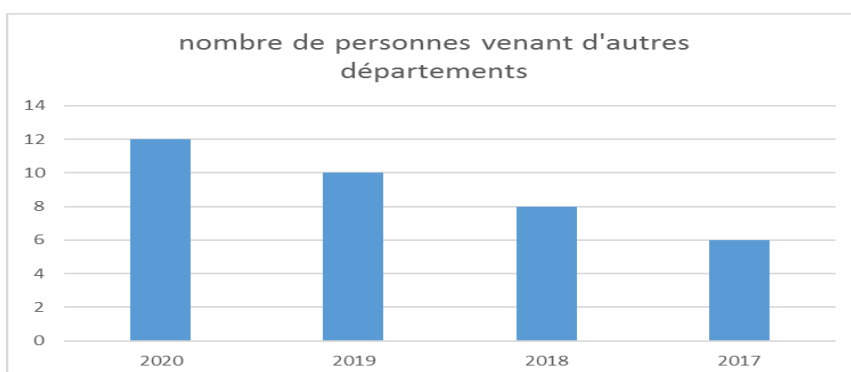
Comme indiqué les années précédentes, les solutions de sorties pour les personnes isolées et sans enfants restent difficiles. Cette situation s'explique par le manque de petits logements disponibles, que ce soit dans le cadre de l'accès au logement social comme celui aux dispositifs d'hébergement dans le cadre du SIAO.

c. Origine géographique

	2019		2020	
	Personnes	%	Personnes	%
Saint Briec	34	28.57%	20	25 %
Saint Briec Agglomération	18	15.13%	7	9 %
LCBC	7	5.88%	5	6 %
Autres dans le département 22	48	40.34%	39	48 %
Autres départements	12	10.08%	10	12 %
TOTAL	119	100%	81	100%

On observe une baisse des personnes issues de Saint-Briec et Saint-Briec Armor Agglomération.

Le nombre de personnes venant de Loudéac Communauté reste stable.



Les personnes issues d'autres départements continuent d'augmenter avec 12% cette année contre 10% en 2019 et 8% en 2018.

d. Ressources à l'entrée dans le dispositif

Nature des ressources

	2019		2020	
	Personnes	%	Personnes	%
RSA socle	46	38.66%	25	31 %
RSA + salaire	-	-	2	2 %
Salaire	22	18.49%	20	25 %
Chômage indemnisé	16	13.45%	8	10 %
Indemnités journalières	1	0.84%	0	0 %
Pension Invalidité	-	-	3	4 %
AAH	6	5.04%	6	7 %
Indemnités de stage	2	1.68%	1	1 %
Retraite	1	0.84%	1	1 %
Sans ressource	25	21.01%	15	19 %
Autres ressources	-	-	-	0%
TOTAL	119	100%	81	100%

Montant des ressources

	2019		2020	
	Personnes	%	Personnes	%
Sans ressource	25	21.01%	15	18 %
Moins de 300 €	-	-	-	-
De 300 à 600 €	52	43.70%	28	35 %
De 600 à 1 000 €	21	17.65%	16	20 %
Plus de 1 000 €	21	17.65%	22	27 %
TOTAL	119	100%	81	100%

La majorité des personnes accompagnées sont au RSA. Cependant, leur pourcentage baisse au profit de personnes ayant un salaire ou un complément RSA au salaire. De fait, le nombre de personnes ayant plus de 1000 euros de ressources mensuelles a également augmenté.

Ce constat trouve en partie son explication par l'augmentation des personnes incarcérées et suivies

pour violences conjugales qui sont en cours d'emploi. Les violences conjugales pouvant impacter l'ensemble des catégories socio-professionnelles. Davantage de personnes insérées professionnellement sont donc suivies cette année. Cela pose également la difficulté pour la personne à accéder à certains documents restés auprès de leur ex-compagne et dont ils ont besoin pour rechercher un logement.

3 personnes accompagnées étaient en pension d'invalidité.

73 % des personnes restent tout de même avec moins de 1000 euros de ressources dont 53 % moins de 600 euros.

Les minimas sociaux dans la majorité des ménages et les faibles ressources démontrent cette année encore les difficultés pouvant être liées à l'accès au logement. Notamment lorsqu'il faut mettre de l'argent de côté pour l'achat de meubles, la garantie, l'ouverture des compteurs ... L'intervenante continue comme les années précédentes à faire des demandes d'hébergement pour maximiser les solutions à la sortie de maison d'arrêt.

e. Domiciliation de la personne

Dans une démarche d'amélioration de nos bilans d'activités, cette thématique est un ajout de cette année. Nous n'avons donc pas de comparatif en statistique pour 2019.

DOMICILIATION		
	2019	2020
Besoin de domiciliation	-	16
<u>Lieux de domiciliation :</u>		
Adalea (Saint-Brieuc)	-	8
Maison de l'Argoat (Guingamp)	-	3
Amisep (Lannion)	-	4
Autres*	-	1

* Autres : CCAS Hillion : 1

Les personnes accompagnées étant par définition sans logement et adresse fixe pour leur sortie, des domiciliations sont à faire. Les associations du territoire, notamment Adalea et CCAS, assurent cette mission en leur proposant une adresse de domiciliation gratuitement et en assurant la réception de leur courrier.

Notre intervenante fait régulièrement la navette lors de ses interventions pour assurer la remise du courrier des personnes incarcérées qui avaient une domiciliation au sein d'Adalea. En 2020, 32 personnes ont bénéficié de ce service, soit près de 40 % des personnes accompagnées en Maison d'Arrêt. C'est pourquoi il nous a semblé important de pouvoir mettre en avant cette mission.

3. DESCRIPTIF DES MENAGES A LA SORTIE DU DISPOSITIF

62 personnes ont quitté le dispositif au cours de l'année 2020 (88 en 2019)

a) Durée de l'accompagnement

	2019		2020	
	Personnes	%	Personnes	%
Moins d'un mois	5	5.68%	8	13 %
De 1 à 3 mois	19	21.59%	22	35 %
De 3 à 6 mois	28	31.82%	21	34 %
De 6 à 9 mois	15	17.05%	4	6 %
De 9 à 12 mois	12	13.64%	1	2 %
Plus de 12 mois	9	10.23%	6	10 %
TOTAL	88	100%	62	100 %

Après une augmentation conséquente en 2019, nous observons une baisse des durées d'accompagnement :

- De 6% de personnes accompagnées moins d'un mois nous passons à 13%.
- De 27% de personnes accompagnées moins de trois mois, nous passons à 48 %.

A contrario et en toute logique, nous passons de près de 24% de personnes accompagnées plus de 9 mois à 12 %.

Cette année, de nouvelles professionnelles ont intégré les services du SPIP. Si les orientations et le travail partenarial fonctionnent bien avec ces nouvelles professionnelles, les orientations ont pu survenir plus tard dans le parcours de la personne (c'est-à-dire peu avant leur sortie de maison d'arrêt). Les orientations tardives cumulées aux périodes de confinement, expliquent la diminution importante des durées.

Enfin la professionnelle intervenant souligne le fait que plusieurs personnes incarcérées pensent avoir une solution de sortie qui s'avère finalement impossible à mettre en place peu de temps avant leur sortie. Elle est dans ce cas mobiliser sur des délais très courts avec toutes les difficultés que cela comporte.

b) Les ressources à la sortie

Nature des ressources

	2019		2020	
	Personnes	%	Personnes	%
RSA socle	36	40.91%	16	26 %
RSA + salaire	-	-	-	-
Contrat aidé (CAV, CAE)	-	-	-	-
Chômage indemnisé	13	14.77%	14	22 %
Indemnités journalières	1	1.14%	-	-
Pension Invalidité	-	-	3	5 %
AAH	4	4.55%	3	5 %
Indemnités de stage/formation	1	1.14%	1	2%
Salaire	8	9.09%	4	6 %
Retraite	-	-	1	2 %
Sans ressource	25	28.41%	20	32 %
Autres ressources	-	-	-	-
TOTAL	88	100%	62	100%

Montant des ressources

	2019		2020	
	Personnes	%	Personnes	%
Sans ressources	25	28.41%	20	32 %
Moins de 300 €	1	1.14%	-	-
De 300 à 600 €	41	46.59%	20	32 %
De 600 à 1 000 €	14	15.91%	15	24 %
Plus de 1 000 €	7	7.95%	7	11 %
TOTAL	88	100%	62	100%

On observe une nette amélioration sur la part des personnes percevant le RSA à la sortie : de 41% en 2019 nous passons à seulement 26 % en 2020.

Idem une amélioration au niveau des ressources à la sortie s'observe sur le nombre de personnes sans ressources : 25 personnes en 2019, 20 personnes en 2020. Cela étant toujours aussi complexe de trouver des solutions pour les personnes dans cette situation. L'hébergement étant la seule solution possible et les délais ne correspondant pas toujours au moment de la sortie des personnes.

Certaines personnes ont eu des employeurs leur permettant de reprendre leur emploi à la sortie ou ont pu exercer un travail dans le cadre de la semi-liberté. C'est le cas par exemple des 4 personnes avec un salaire de renseigné au moment de leur départ du dispositif.

c) L'hébergement ou le logement à la sortie

	2019		2020	
	Personnes	%	Personnes	%
Sortie vers le logement				
-> parc privé	7	8%	4	6 %
-> parc public	6	7%	2	3 %
Accueil en Maison Relais	-	0%	-	-
Accès au dispositif de sous location	-	0%	-	-
Sortie vers de l'hébergement				
Accueil autre CHRS - ALT- Places de Stabilisation- ACT	9	10%	5	8 %
Hébergement d'urgence (<i>nouvelle catégorie du bilan 2020</i>)			5	8 %
Hébergement chez un Tiers ou en famille	28	32%	21	34 %
transfert vers autre Maison d'arrêt	13	15%	9	15 %
Autre *	5	6%	1	2%
Situation inconnue	20	23%	15	24 %
TOTAL	88	100%	62	100%

*Autres : 1 hospitalisation

6 personnes ont pu sortir vers du logement avec 4 personnes dans le privé et 2 dans le public en 2020.

5 personnes se sont vues attribuer un hébergement d'insertion à la sortie et 5 en hébergement d'urgence.

Lorsqu'aucune solution n'est trouvée ou que la personne ne souhaite plus être accompagnée à la sortie, nous sommes sur une situation inconnue. Cette part reste stable proportionnellement avec 24% cette année, 23% en 2019 et 22% en 2018.

Une personne est sortie via une hospitalisation.

La part de personnes transférées vers une autre maison d'arrêt reste la même qu'en 2019, à savoir 15% des personnes accompagnées. Cela concerne principalement des personnes en sursis pour lesquelles un jugement était en attente et qui une fois le jugement prononcé voit leur peine prolongée au-delà des 12 mois de la Maison d'Arrêt de St Brieuc. Le suivi dans le cadre du dispositif peut se poursuivre pour ces personnes, au moment de leur sortie, si la maison d'arrêt les accueillant reprend contact avec la référente. Il y a également la demande SIAO enregistrée qui est récupérable par d'autres structures relais/ SIAO pour faire valoir une attente d'hébergement dans un autre département. Sur ce point, il est important de préciser que la professionnelle travaille en lien avec plusieurs Maisons d'Arrêt dans le cadre des demandes SIAO sur le 22 : Argentan en particulier mais également la Maison d'Arrêt réservée aux femmes de Rennes pour les personnes en demande sur le 22.

Enfin, nous observons toujours une majorité de personnes hébergées par de la famille ou un tiers à la sortie : 34 %.

d) Liens avec le SIAO / statut de la demande

Dans une démarche d'amélioration de nos bilans d'activités, cette thématique est un ajout de cette année. Nous n'avons donc pas de comparatif en statistique pour 2019.

ORIENTATION/STATUT DE LA DEMANDE POUR LE SIAO		
	2019	2020
Demande SIAO	-	35
Accompagnement sans demande d'hébergement	-	37
Orientation vers un autre dispositif hors SIAO	-	2
DALO/DAHO	-	5
Recevabilité des dossiers en CUA	-	29
Attribution suite CUA	-	8

35 demandes d'hébergement en insertion ont été enregistrées auprès du SIAO. Sur ces 35 personnes, 29 ont eu une validation d'orientation et ont pu être mis sur liste d'attente pour des hébergements et/ou en intégrer.

37 personnes ont été accompagnées sans demande d'hébergement. La recherche de logement ou les conseils lié au logement ayant été le projet pour ces personnes.

5 de recours au Droit au logement/Hébergement opposables ont été constitués cette année pour les personnes accompagnées.

Il est à noter qu'il y a eu 8 attributions de données aux personnes accompagnées pour seulement 5 sorties en hébergement d'insertion. Cela est lié au fait que les attributions peuvent survenir peu de temps après leur sortie de Maison d'Arrêt et qu'elles n'ont pas donné suite aux sollicitations du SIAO. C'est le cas pour 3 des personnes attributaires d'hébergement.

e) Les accompagnements à la recherche

Chiffres concernant les personnes sorties du dispositif cette année.

ACCOMPAGNEMENTS A LA RECHERCHE		
	2019	2020
Entretiens physiques	190	126
Entretiens téléphoniques*	50	32
Concertations	164	94
Courriers	17	10
Passage en CUA	11	29
Prospections logements	4	4

* Les entretiens téléphoniques, effectués en dehors des temps de permanence, consistent en des contacts avec les partenaires sociaux et des bailleurs, propriétaires actuels ou futurs des détenus.

Le nombre de prospections de logement reste le même que l'année passée.

Le nombre de passage en CUA (Commission Unique d'Attribution) a lui largement augmenté car de 11 passages, 29 passages ont été enregistrés cette année 2020.

4. PERSPECTIVES

Suite à la rencontre du dernier trimestre 2018 entre Adalea et le SPIP, il avait été décidé de diminuer le nombre d'entretiens devenu assez conséquent et impliquant des temps assez nombreux en dehors des temps dédiés pour suivi administratif des dossiers.

Cette décision a pu être mise en place cette année.

Lors de ce point avait également été décidé de pouvoir mettre en place 1 permanence collective par trimestre (autour de la recherche et de l'accès logement parc privé/public). Cet objectif n'a pas pu se mettre en place en 2020 en raison de la crise sanitaire. Nous espérons pouvoir la mettre en place dès que cela sera possible, à programmer en lien avec la maison d'arrêt.

Enfin, de nouvelles orientations sont aujourd'hui possibles notamment du côté de la sous-location ou du mandat de gestion à travers l'offre SIAO sur le dispositif d'intermédiation locative. En espérant que cette offre puisse se développer, il serait intéressant de pouvoir œuvrer en lien avec le SIAO afin que les personnes en sortie d'incarcération puissent y avoir accès.